



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

---

**AVIS PUBLIC**  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis public est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 5 février 2024:

- Règlement 109-2024 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024
- Règlement 110-2024 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au [www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux).

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 7<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2024.

**Katherine Beaudoin, Avocate**  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 février 2024.

Katherine Beaudoin, Avocate  
Directrice générale et greffière-trésorière